



Pêche : la France mettra ses menaces contre le Royaume-Uni à exécution le 2 novembre

Les premières mesures de rétorsion infligées par la France au Royaume-Uni dans son conflit sur les licences de pêche post-Brexit entreront en vigueur mardi, a annoncé l'exécutif. Elles consisteront en des contrôles douaniers et sanitaires et des interdictions de débarquement. Déjà mercredi, deux navires anglais ont été verbalisés au large du Havre.

La menace a été brandie à maintes reprises ces dernières semaines, faisant chaque fois monter la tension entre Paris et Londres. Cette fois, les sanctions sont imminentes. Une partie des mesures de rétorsions infligées par la France au Royaume-Uni entreront en vigueur dès le 2 novembre, sauf changement de la politique britannique avant cette date, a annoncé le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal.

Dans le cadre du conflit sur les licences de pêche post-Brexit, ces mesures cibleront notamment les pêcheurs. Elles consisteront en une interdiction de débarquement pour les navires de pêche britanniques dans des ports désignés. Par ailleurs, des contrôles systématiques de sécurité des navires britanniques seront instaurés à compter du 2 novembre, a précisé le gouvernement dans un communiqué publié par les services de la ministre de la Mer, Annick Girardin, et du secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes, Clément Beaune.

La Commission européenne sollicitée

Les contrôles sanitaires et douaniers sur les importations britanniques seront en outre renforcés à compter de mardi prochain, annonce le gouvernement, de même que les contrôles des camions à destination et en provenance du Royaume-Uni.

Gabriel Attal a aussi évoqué « une deuxième série de mesures », « avec notamment des mesures énergétiques qui ont trait à la fourniture d'électricité pour les îles anglo-normandes ».



Sur le terrain, les mesures de représailles ont déjà commencé. Le ministère de la Mer a annoncé jeudi matin la verbalisation de deux navires anglais qui pêchaient dans les eaux françaises au large du port du Havre. L'un des navires n'a pas été en mesure de présenter une licence, l'autre a été sanctionné pour avoir refusé que la gendarmerie maritime monte à bord.

Le gouvernement français annonce par ailleurs avoir demandé à la Commission européenne de réunir le Conseil de partenariat « dans les plus brefs délais » pour « envisager toutes les mesures européennes autorisées ». Jeudi matin sur RTL, Annick Girardin a demandé que la Commission « travaille davantage à ce que le Royaume-Uni soit au rendez-vous de ses engagements ».

Des mesures « disproportionnées »

Mardi soir, le gouvernement britannique a jugé ces mesures de rétorsion « décevantes » et « disproportionnées ». « Les menaces de la France sont décevantes et disproportionnées, et ne correspondent pas à ce qu'on pourrait attendre d'un allié et partenaire proche », a déclaré un porte-parole du gouvernement, cité dans un tweet du secrétaire d'Etat britannique chargé du Brexit, David Frost.

Ce dernier a, lui, dénoncé l'absence de « communication officielle du gouvernement français à ce sujet » et assuré que le Royaume-Uni allait demander « des clarifications urgentes ».

244 licences manquantes

L'accord post-Brexit, conclu in extremis fin 2020 entre Londres et Bruxelles, prévoit que les pêcheurs européens pourront continuer à travailler dans les eaux britanniques à condition de pouvoir prouver qu'ils y pêchaient auparavant. Mais Français et Britanniques se disputent sur la nature et l'ampleur des justificatifs à fournir. « Notre souhait, c'est tout simplement que l'accord qui a été conclu puisse être respecté », a affirmé Gabriel Attal, qui s'exprimait à l'issue du Conseil des ministres.

La France ne « laissera pas la Grande-Bretagne s'essuyer les pieds sur l'accord Brexit », a-t-il insisté. « Ce que nous constatons aujourd'hui, c'est qu'il manque quasiment 50 % des licences auxquelles nous avons droit. C'est



une situation qui n'est pas acceptable et je le dis clairement, notre patience atteint ses limites.
» Dans les zones de pêche encore disputées, soit la zone des 6-12 milles des côtes britanniques et îles anglo-normandes, Londres et Jersey ont ainsi accordé au total un peu plus de 200 licences définitives, alors que Paris en réclame encore 244.

Une riposte très attendue

« Nous avons été très patients, trop patients. Les Britanniques ne veulent pas donner un certain nombre de licences non pas parce qu'ils manquent d'informations mais parce qu'ils ont fait ce choix politique », avait déjà martelé Clément Beaune le 14 octobre dernier, en menaçant déjà Londres de représailles.

Cette riposte française était très attendue par le Comité national des pêches français, qui a estimé dans un communiqué samedi que les progrès enregistrés étaient « beaucoup trop timides et surtout beaucoup trop longs pour des chefs de petites entreprises de pêche qui n'ont aucune visibilité » et vivent dans l'angoisse « depuis des mois ».

Lien article : <https://www.lesechos.fr/monde/europe/peche-la-france-mettra-ses-menaces-contre-le-royaume-uni-a-execution-le-2-novembre-1358896>

